Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Sécurité, veuillez visiter :
cap-securite.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP Sécurité

Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique (EG1)

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-AGSEC-EG1** • Durée : **2 h** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Histoire : l'affirmation démocratique depuis la Révolution française (3 questions) **Page 3**

2. Géographie : espaces urbains et dynamiques territoriales (3 questions) **Page 6**

3. Enseignement moral et civique : égalité, liberté et responsabilité (3 questions) **Page 8**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://cap-securite.fr/assets/annales/cap-securite/Histoire-géographie et enseignement moral et civique/2026/CAP Sécurité - Histoire-géographie et enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Histoire : l'affirmation démocratique depuis la Révolution française

Le candidat analyse l'article 1er de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante. Il replace cette source dans le contexte révolutionnaire, explique le principe d'égalité en droits et en évalue l'intérêt et les limites.

Question 1.1. Identifiez la nature, la date et l'auteur collectif du document, puis situez-le dans le contexte de la Révolution française.

Il s'agit d'un extrait de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, texte politique et juridique adopté le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante. La Révolution commence en 1789, après la réunion des États généraux. Le tiers état se proclame Assemblée nationale le 17 juin et ses députés prêtent le serment du Jeu de paume le 20 juin. Après la prise de la Bastille, le 14 juillet, l'Assemblée abolit les privilèges dans la nuit du 4 août. La Déclaration énonce les principes du nouvel ordre politique.

Identification du document

Repère	Notes du candidat
Thème tiré au sort	.....
Nature, date et source du document	DDHC, 26 août 1789 Assemblée nationale constituante
Idée principale ou évolution observée	.....
Connaissances, notions et repères à mobiliser	.....
Intérêt et limite du document ou argumentation civique	.....

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, texte politique et juridique adopté le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante.

Question 1.2. Expliquez le sens de l'extrait et montrez en quoi il affirme un principe démocratique nouveau, en vous appuyant sur le texte et sur vos connaissances.

L'article affirme que tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Il rejette les privilèges héréditaires et n'admet les distinctions sociales que si elles servent l'utilité commune.

> « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

Ce principe rompt avec la société d'ordres de l'Ancien Régime, où les droits et les privilèges dépendaient notamment de la naissance. Il pose l'égalité juridique comme fondement d'une société nouvelle. Toutefois, l'égalité proclamée ne signifie pas que tous disposent alors des mêmes droits politiques : les femmes en sont exclues et, sous la Révolution, le suffrage est également limité pour une partie des hommes.

Principe démocratique proclamé

Repère	Notes du candidat
Thème tiré au sort	.....
Nature, date et source du document	.....
Idée principale ou évolution observée	Égalité en droits Rejet des privilèges
Connaissances, notions et repères à mobiliser	.....
Intérêt et limite du document ou argumentation civique	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'article proclame la liberté et l'égalité en droits contre les privilèges, sans garantir une participation politique égale à tous.

Question 1.3. Présentez l'intérêt de cette source pour l'historien et une limite de ce qu'elle permet d'affirmer. Vous pouvez distinguer les principes proclamés de leur application dans la société de l'époque.

Cette source permet à l'historien d'identifier les principes politiques et juridiques que les révolutionnaires veulent établir en 1789. Elle témoigne de la rupture revendiquée avec les privilèges de l'Ancien Régime. Mais une déclaration de principes ne prouve pas, à elle seule, que ces principes sont appliqués dans la société.

- Les femmes ne disposent pas des mêmes droits politiques que les hommes.
- Les inégalités sociales ne disparaissent pas immédiatement.

Pour mesurer l'écart entre les principes proclamés et les réalités, l'historien doit confronter ce texte à d'autres sources, comme les lois et les pratiques de l'époque.

Intérêt et limite de la source

Repère	Notes du candidat
Thème tiré au sort	.....
Nature, date et source du document	.....
Idée principale ou évolution observée	.....
Connaissances, notions et repères à mobiliser	.....
Intérêt et limite du document ou argumentation civique	Idéaux proclamés Application à vérifier

✓ RÉPONSE À RETENIR

La Déclaration éclaire les idéaux révolutionnaires, mais ne suffit pas à établir leur application effective dans la société.

2. Géographie : espaces urbains et dynamiques territoriales

Le tableau de l'INSEE présente la population municipale de la commune de Paris aux millésimes de recensement 2010 et 2015. Le candidat décrit son évolution, calcule l'écart et discute avec prudence ce que ces données permettent de comprendre des dynamiques de l'aire urbaine parisienne.

Question 2.1. Indiquez ce que mesure le tableau, quels territoires et quelles années sont comparés, et nommez la source des données.

Le tableau indique la population municipale, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant leur résidence habituelle dans une commune, selon les règles du recensement. Il porte uniquement sur la commune de Paris, et non sur toute l'agglomération ou l'aire urbaine parisienne. Il compare les millésimes 2010 et 2015 et exprime les résultats en habitants. La source est l'INSEE, populations légales de la commune de Paris.

Repère de source pour la géographie

Repère	Notes du candidat
Thème tiré au sort	.....
Nature, date et source du document	Commune de Paris; 2010 et 2015; INSEE .....
Idée principale ou évolution observée	.....
Connaissances, notions et repères à mobiliser	.....
Intérêt et limite du document ou argumentation civique	.....

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Population municipale de la commune de Paris, en 2010 et en 2015. Source : INSEE, populations légales.

Question 2.2. Décrivez l'évolution de la population municipale de Paris entre les deux millésimes. Calculez l'écart en habitants, puis proposez une interprétation géographique prudente de cette évolution.

La commune de Paris passe de 2 243 833 habitants en 2010 à 2 206 488 en 2015. L'écart est de 2 243 833 - 2 206 488 = 37 345 habitants : la population municipale diminue. Cette évolution concerne seulement la commune. Elle peut être compatible avec des déplacements résidentiels vers la périphérie, mais le tableau ne démontre pas cette explication. Il ne permet pas non plus de conclure à une baisse de population dans l'ensemble de la métropole ou de l'aire urbaine parisienne.

Évolution observée à noter

Repère	Notes du candidat
Thème tiré au sort	.....
Nature, date et source du document	.....
Idée principale ou évolution observée	Baisse de 37 345 habitants .....
Connaissances, notions et repères à mobiliser	.....
Intérêt et limite du document ou argumentation civique	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

La population municipale de Paris diminue de 37 345 habitants entre 2010 et 2015.

Question 2.3. Expliquez une limite de ce tableau pour comprendre les dynamiques de l'ensemble de l'aire urbaine parisienne et indiquez une donnée complémentaire qui serait utile.

Le tableau ne concerne que la commune de Paris : il exclut les communes de banlieue et ne permet donc pas de décrire l'évolution démographique de toute l'aire urbaine parisienne. De plus, deux millésimes donnent un constat, mais n'expliquent ni les causes de la variation ni les déplacements de population. Une donnée complémentaire utile serait la population des communes de banlieue, ou celle de l'ensemble de l'aire urbaine, aux mêmes dates. Des données sur les migrations résidentielles permettraient aussi d'étudier les mobilités.

Limite et donnée complémentaire

Repère	Notes du candidat
Thème tiré au sort	.....
Nature, date et source du document	.....
Idée principale ou évolution observée	.....
Connaissances, notions et repères à mobiliser	.....
Intérêt et limite du document ou argumentation civique	Paris seul; comparer toute l'aire urbaine .....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Limite : seules les données de Paris sont présentées. Donnée utile : la population de l'ensemble de l'aire urbaine aux mêmes dates.

3. Enseignement moral et civique : égalité, liberté et responsabilité

Dans un équipement sportif municipal ouvert au public, un visiteur demande à l'agent de sécurité de refuser l'entrée à une personne en raison de sa religion supposée, sans motif de sécurité ni règle applicable qui le justifierait. Le candidat doit proposer une réponse professionnelle et argumentée, fondée sur l'égalité, le respect des personnes, la laïcité et les responsabilités de l'agent.

Question 3.1. Identifiez le problème civique posé par la situation et le principe ou la valeur de la République principalement concerné.

Le visiteur demande une exclusion fondée sur la religion qu'il suppose chez une personne, sans motif de sécurité ni règle d'accès applicable. Le problème est donc une demande de discrimination et une atteinte à l'égalité d'accès au service public. Le principe républicain principalement concerné est l'égalité devant la loi, garantie sans distinction de religion par l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958. L'agent doit rester impartial et ne pas appliquer une demande contraire à ce principe.

Principe civique à noter

exprimées en habitants.

Population municipale de Paris selon le millésime de recense

Égalité : mêmes règles pour tous

✓ RÉPONSE À RETENIR

La demande vise une discrimination religieuse. L'égalité devant la loi et l'impartialité de l'agent sont en jeu.

Question 3.2. Proposez une conduite adaptée et justifiez-la en mobilisant les principes d'égalité, de respect des personnes et de laïcité. Expliquez pourquoi une décision ne peut pas être fondée sur une appartenance religieuse supposée.

1. Refuser calmement de donner suite à la demande du visiteur et accueillir la personne selon les mêmes règles que le public, puisqu'aucun risque ni motif réglementaire n'est signalé.
2. Rester respectueux et impartial, et appliquer les consignes légitimes du site. La laïcité garantit la neutralité du service public et la liberté de conscience ; elle ne justifie pas d'écarter un usager en raison d'une religion supposée.
3. Cette supposition n'est ni un fait vérifié ni un critère légal d'accès. Seuls des faits objectifs, comme un trouble ou une règle applicable, peuvent justifier une intervention.

Conduite professionnelle à noter

Millésime	Population municipale (habitants)
2010	2 243 833

Même accès, sans motif religieux

✓ RÉPONSE À RETENIR

Ne pas donner suite à la demande discriminatoire et appliquer à tous les usagers les mêmes règles légitimes, sans se fonder sur une religion supposée.

Question 3.3. Indiquez à qui l'agent peut rendre compte de la situation et expliquez l'intérêt d'une réponse respectueuse des droits de chacun.

L’agent rend compte rapidement à son supérieur hiérarchique, conformément aux consignes du site, et peut informer le responsable de l’équipement municipal. Il rapporte les faits de façon précise et neutre : la demande formulée, les circonstances et la réponse apportée, sans attribuer de religion à la personne. Une réponse respectueuse protège les droits et la dignité de chacun, évite une exclusion injustifiée et contribue à la confiance du public dans le service municipal.

Compte rendu et droits

2010	2 243 833
2015	2 206 488

Rendre compte à la hiérarchie

✓ RÉPONSE À RETENIR

Informer la hiérarchie ou le responsable de l’équipement, rapporter les faits objectivement et protéger les droits de chacun.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Pour le CAP Agent de sécurité, session 2026, l'épreuve EG1 porte le code 26-CAP-AGSEC-EG1, dure 2 heures et a un coefficient 3. L'interrogation orale propose un thème d'histoire, de géographie ou d'EMC, préparé en cinq minutes puis présenté et échangé pendant dix minutes. Elle évalue l'analyse de source, l'interprétation de données et l'argumentation civique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La DDHC du 26 août 1789 proclame que les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.
- La population municipale recense les personnes ayant leur résidence habituelle dans la commune, selon les règles du recensement.
- Pour calculer un écart, soustraire la valeur initiale de la valeur finale et exprimer le résultat en habitants.
- L'égalité devant la loi et l'impartialité de l'agent excluent un refus fondé sur une religion supposée.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour une source historique, identifier nature, date et auteur collectif, puis la replacer dans son contexte.
- Fonder l'analyse sur le texte et distinguer les principes proclamés de leur application dans la société.
- Pour le tableau, préciser mesure, territoire, années et source, puis interpréter l'écart sans généraliser.
- En EMC, distinguer les faits, les principes applicables, l'action professionnelle et le compte rendu à la hiérarchie.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer et présenter l'écart entre les deux populations de Paris ?

Soustrayez la population du premier millésime de celle du second : valeur finale moins valeur initiale. Donnez le résultat en habitants et indiquez s'il s'agit d'une hausse ou d'une baisse. Le tableau ne suffit pas à établir la cause de cette évolution.

Q : Pourquoi le tableau ne décrit-il pas toute l'aire urbaine parisienne ?

Il concerne uniquement la commune de Paris et deux millésimes. Il ne donne pas la situation des communes voisines ni l'évolution de l'ensemble de l'aire urbaine. Des données sur ce territoire plus vaste et sur d'autres années seraient utiles.

Q : Quelle durée retenir et comment se déroule l'interrogation orale ?

La durée officielle de l'épreuve est de 2 heures. Pour l'interrogation orale, le sujet prévoit cinq minutes de préparation puis dix minutes de présentation et d'échange. Le candidat traite oralement le seul thème tiré au sort.

Q : Quels critères privilégier dans la réponse au thème tiré au sort ?

En histoire, contextualisez et évaluez la source. En géographie, décrivez les données et interprétez-les sans généraliser. En EMC, proposez une conduite professionnelle justifiée par l'égalité, le respect des personnes, la laïcité et les responsabilités de l'agent.

Sujet officiel associé (PDF) : https://cap-securite.fr/assets/annales/cap-securite/Histoire-géographie et enseignement moral et civique/2026/CAP Sécurité - Histoire-géographie et enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.